

## A Mandelieu (06), le Maire se prend pour quelqu'un d'autre et bafoue la laïcité !



La Libre Pensée et la Ligue des Droits de l'Homme des Alpes-Maritimes ont alerté l'opinion publique sur les graves agissements liberticides du Maire de Mandelieu, **Henri Leroy** qui se croit à une autre époque et se prend visiblement pour quelqu'un d'autre. N'est pas roitelet qui veut.

L'édile a adressé une lettre aux gérants des magasins H&M pour leur demander d'interdire le port de signes religieux par leurs salariés, car « *des clients se seraient plaints* ». Bien entendu, il s'agit en l'occurrence du voile islamique. Une levée de boucliers a contrecarré cette intempestive intrusion illégale dans la gestion d'une entreprise privée.

La laïcité ne s'applique qu'à (Administration, services territoriales) et non dans le entreprises privées. Il au maire de s'immiscer dans entreprises. La Commune, commerces ne sont pas la monsieur **Leroy**. Ils ne sont *bon vouloir* ».



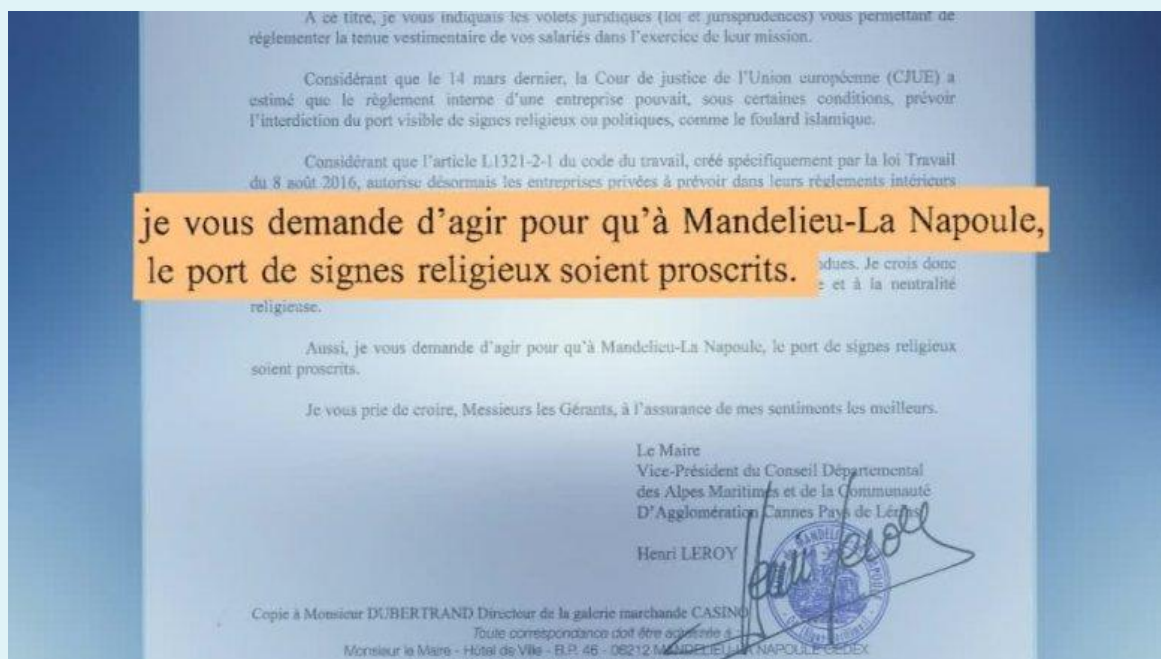
la sphère publique publics, collectivités domaine privé des n'appartient en aucun cas la gestion interne des ses habitants, ses propriété personnelle de pas régentés selon son «

Si la législation permet des religieuse dans les conditions très précises),

par le biais du **Règlement intérieur**, que cela se décide. Le Maire n'a rien à dire en la circonstance. D'ailleurs, les gérants d'H&M lui ont répondu que leurs « *collaborateurs s'habillaient comme ils le veulent dans les limites fixées par la loi.* » Va jouer ailleurs, en quelque sorte.

limites à l'expression entreprises (sous certaines c'est au sein de l'entreprise,

Le Maire cite la loi **Macron/El Khomri** pour tenter de se rassurer. Il est vrai, qu'outre être réactionnaire, elle est aussi quelque peu liberticide. Et surtout, en citant **la Cour de Justice de l'Union européenne**, il se prend les pieds dans le tapis. Car dans son autre arrêt du 14 mars 2016, celle-ci a bien écrit que « *la volonté d'un employeur de tenir compte des souhaits d'un client de ne plus voir les services dudit employeur assurés par une travailleuse portant un foulard islamique ne saurait être considérée comme une exigence professionnelle essentielle et déterminante* ».



## La laïcité, c'est la xénophobie affirmée

Monsieur **Leroy** se prend pour un républicain en affirmant « *La Commune est attachée à l'identité républicaine et à la neutralité religieuse* ». Mais c'est le même qui, il y a peu, [écrivait une lettre d'insultes à François Baroin](#), Président de l'**Association des Maires de France** pour lui dire qu'il n'avait cure du vademecum de l'AMF sur la laïcité en indiquant : « *nous continuerons à mettre des crèches dans la mairie pour célébrer l'identité chrétienne* ».

Son « *identité républicaine* » sent l'eau bénite et l'encens et quelque peu la xénophobie. A tel point, que l'**Observatoire de la laïcité** a condamné son courrier comme une violation de la laïcité.

La **Fédération nationale de la Libre Pensée** soutient sa **Fédération départementale** qui va interpeller le **Préfet** des Alpes-Maritimes pour que cessent de tels agissements antidémocratiques.

## La laïcité, ce n'est ni le fait du Prince, ni la lettre de Cachet !

Paris, le 7 juillet 2017